

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---*+---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---*+---

DECRET N° 80-331 du 17 novembre 1980

chargeant le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande, de l'intérim du Camarade Sanni Mama GOMINA, Ministre du Commerce, pour compter du 17 novembre 1980.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

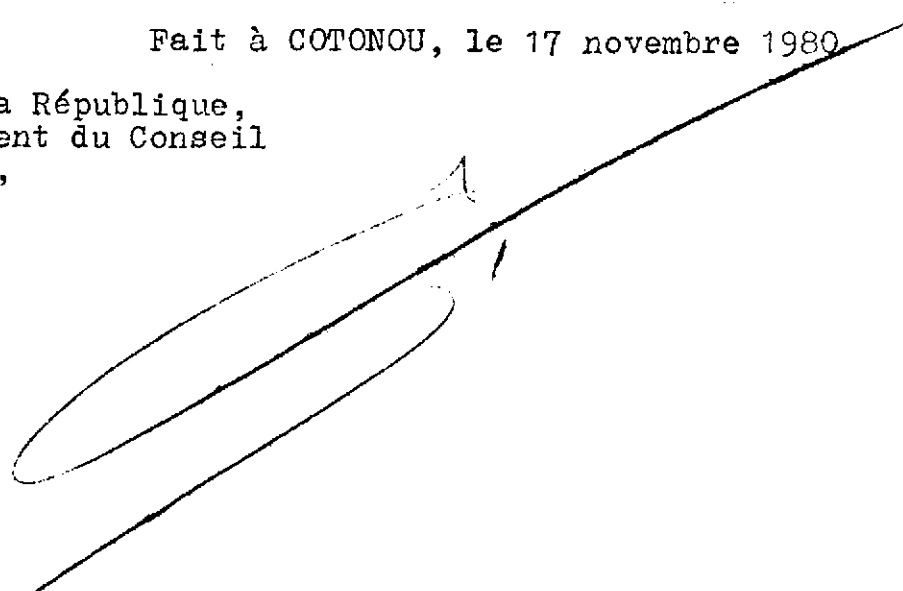
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 17 novembre 1980, le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande assure l'intérim du Ministre du Commerce pendant l'absence du Camarade Sanni Mama GOMINA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 17 novembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CPC 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MIP-MC 6 Autres
Ministères 20 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses
Sections 4 DCOT-ONEPT-Gde Chanc. 3 BCP 1 JORPB 1.